**Consigner les canettes? 66% sont pour**

*Deux Belges sur trois sont pour la consigne sur les canettes selon un sondage de Test-Achats. Une mesure autrefois portée par le ministre wallon de l’Environnement, aujourd’hui mise au frigo.*

Marie-Laure MATHOT

C’est déjà parfois le cas quand vous achetez certaines bouteilles en verre: vous payez 10 ou 20 centimes de caution que vous récupérez à condition de rendre la bouteille vide. Imaginez que ce soit le cas aussi pour les canettes et pour les bouteilles en plastique PET (type bouteille d’eau). Il est fort à parier que les déchets sauvages le long des routes seraient moins importants. Une pollution considérée comme un véritable fléau pour 82% des sondés par Test-Achats. Selon cette enquête, beaucoup voient une solution dans la consigne des contenants: sur 1 150 Belges, vous êtes 68% à être favorables à une consigne sur les bouteilles PET et 64% sur les cannettes.

Si l’organisation de défense des consommateurs sort les résultats de ce sondage maintenant, ce n’est pas un hasard. Ce vendredi 24 mars, commence l’opération Grand nettoyage de printemps organisée par le ministre wallon de l’Environnement, Carlo Di Antonio. Il a longtemps porté la consigne des canettes comme une priorité… jusqu’à l’année dernière.

Le projet a été mis au frigo suite aux contestations du secteur, notamment de Fost Plus pour qui il s’agit d’une fausse bonne idée, le coût étant trop élevé, jusqu’à 230 millions d’euros par an. Sans compter que le taux de recyclage belge est l’un des meilleurs d’Europe: 74,3% estimés pour les bouteilles et flacons en 2015, 97,8% pour les métaux.

Pour l’organisme privé collectant les déchets d’emballages ménagers, mieux vaut investir dans l’éducation et la sensibilisation. Afin d’éviter la consigne, Fost Plus est allé jusqu’à investir 16 à 17 millions d’euros dans un plan d’action contre les déchets sauvages.

Le ministre wallon de l’Environnement s’était alors dit disposé à renoncer à la consigne sur les canettes si les efforts annoncés portaient leurs fruits. Bilan en 2018.

Coûteux mais efficace

En 2011, l’Office wallon des déchets commandait une étude au bureau d’étude Intertek RDC sur la mise en œuvre d’un système de consigne. Serait-il efficace? Oui, d’un point de vue environnemental, répondait l’étude. Le bénéfice varie entre 8 et 32 millions d’euros suite à la diminution de production d’aluminium et grâce à l’augmentation de la quantité d’aluminium recyclé.

Aux avantages environnementaux s’ajoutent les avantages sociaux. Chaque ménage y gagnerait entre 9 à 22€ par an, c’est le montant estimé pour le nettoyage des déchets sauvages. Côté emploi, 700 et 1 450 équivalents temps plein seraient créés.

Malgré ces avantages, le coût global serait de 50 à 230 millions. « Globalement, le coût économique payé (155 à 310 millions d’euros) pèse fort lourd par rapport aux avantages environnementaux (économie de production d’aluminium) et sociaux (moins de déchets sauvages, création d’environ 1 000 emplois) », notent les auteurs de l’étude qui ajoutent tout de même qui leur manquait des données pour calculer le coût de production et de la logistique. « Si le coût de production/logistique des canettes est négligeable, le bilan global de la consigne peut être proche de la neutralité, voire légèrement favorable. »

Enfin, la mesure ne peut pas être prise uniquement côté wallon. La ministre bruxelloise n’exclut pas ce genre de redevance. En Flandre, Joke Schauveliege se dit favorable. Il resterait à se mettre d’accord entre régions et avec l’industrie.